

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2625

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions à l'association la CinéFabrique - École nationale supérieure de cinéma et de multimédia - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2625**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions à l'association la CinéFabrique - École nationale supérieure de cinéma et de multimédia - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération Enseignements artistiques - Soutien aux acquisitions fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La CinéFabrique, École nationale supérieure de cinéma et de multimédia, est implantée à Lyon 9ème. Sa 1^{ère} vocation est d'offrir une formation de haut niveau à des jeunes issus de la diversité dans une volonté marquée de mixité sociale et selon un modèle alternatif aux grandes écoles de cinéma existantes (la FEMIS, Louis Lumière et les écoles privées).

Des évolutions importantes pour cette école sont intervenues durant l'année 2023. La CinéFabrique fait partie des lauréats de l'appel à projets de France 2030 "La grande fabrique de l'image" annoncés par la Ministre de la Culture Rima Abdul Malak à l'occasion du festival de Cannes 2023. Ce soutien intervient dans un contexte de besoins de recrutement importants pour la filière cinéma : la demande de production d'œuvres cinématographiques est en forte progression en France, portée, notamment, par les plateformes, avec la nécessité d'adapter la formation des futurs professionnels et la production à de nouveaux besoins (écrans virtuels qui remplacent les fonds verts, etc.). Un doublement de la taille de la filière d'ici 2030 est projeté, qui nécessite d'augmenter la capacité de production et de formation.

Dans ce contexte :

- le parcours de formation de 3 années proposé par l'école est renforcé d'une année complémentaire et optionnelle d'écriture pour les diplômés, combinant bourses d'écriture, accompagnement au scénario, direction d'acteurs et formation complémentaire aux nouvelles écritures,

- 2 nouvelles spécialités viennent compléter les 5 existantes (image, son, montage, production et scénario) : décors et supervision VFX (effets spéciaux),

- le nombre d'élèves intégrant l'école chaque année passe de 35 à 49 élèves à Lyon, dans des promotions constituées à parité d'hommes et de femmes (les 49 élèves sont répartis dans chacune des 7 spécialités à raison de 7 élèves par section).

Par ailleurs, un module d'enseignements autour de la musique à l'image a été mis en place depuis 2019 en partenariat avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et l'Université Lumière Lyon 2.

Pour la 3^{ème} année, réalisée en alternance, la CinéFabrique s'appuie sur un groupement d'employeurs cinéma et audiovisuel qui compte 31 entreprises adhérentes.

La formation débouche sur le diplôme de l'école et une licence professionnelle techniques du son et de l'image, dans le cadre d'une convention avec l'Université Lumière Lyon 2.

Les modalités de recrutement ont été travaillées pour permettre une diversité des parcours et des profils, face au constat des étudiants des autres écoles supérieures d'enseignement artistique. Ainsi, en 2022-2023, l'école accueillait 103 élèves, dont 58,8 % de boursiers. La transversalité, l'échange et l'interactivité sont au cœur de tous les apprentissages de l'école, comme les formes pédagogiques développées, les tournages, la cantine écoresponsable, et les modules pour lesquels l'école accueille de nombreux professionnels issus d'univers professionnels variés.

L'école accompagne l'intégration professionnelle des jeunes qu'elle forme, notamment grâce à CinéFab productions, dispositif qui permet aux élèves diplômés de bénéficier de l'environnement de l'école pendant quelques années, mais également *via* d'autres types de partenariats. Un cursus en post-diplôme "Recherche et création artistique" est, par exemple, proposé en partenariat entre les 4 grandes écoles d'enseignement supérieur artistique lyonnaises : l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon et la CinéFabrique.

L'école développe, en outre, une classe d'orientation et de préparation et les étudiants sont engagés dans la mise en œuvre de nombreuses actions culturelles sur le territoire métropolitain et régional, en lien avec des professionnels. Elle met en œuvre la *Cine nomad school*, programme d'échange international qui a pour but de permettre à des étudiants d'écoles de cinéma à travers le monde d'écrire et de réaliser ensemble des films de fiction et des documentaires.

Les locaux de la CinéFabrique Lyon, situés 5 rue Communieu à Lyon 9^{ème}, font actuellement l'objet d'une rénovation, dans le but de se doter de 2 plateaux de tournage de 400 m² et 250 m², d'un atelier de construction de décor avec stockage, d'une salle de cinéma de plus de 200 places et de la réhabilitation de la maison Sabran, qui pourra bientôt accueillir des salles de *coworking*, des dortoirs pour les échanges entre étudiants ainsi que 9 chambres pour accueillir encore plus d'intervenants, en lien avec les nouvelles formations. L'État (dans le cadre du contrat de plan État-Région -CPER- et de France 2030), la Région (dans le cadre du CPER), la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon participent au financement de cette rénovation. Pour la Métropole, cette participation représente 2 M€ (1 M€ attribué en 2019 pour accompagner la 1^{ère} phase des travaux, 1 M€ prévu pour la 2^{ème} phase, dans le cadre de la PPI 2021-2026).

Enfin, l'État a demandé à la CinéFabrique de travailler sur l'ouverture, en 2023, d'une CinéFabrique Marseille. À la rentrée 2023, une 1^{ère} promotion sera constituée à Marseille. L'examen d'entrée a été réalisé en commun pour les 2 écoles, CinéFabrique Lyon et CinéFabrique Marseille.

II - Objectifs

Dans le cadre de sa stratégie culturelle 2021-2026, la Métropole souhaite accompagner des projets ambitieux qui permettent à des personnes représentatives de toute la diversité sociale de la population d'accéder à l'offre d'enseignement artistique du territoire et de s'engager dans des carrières artistiques.

Par ailleurs, la Métropole souhaite soutenir des disciplines artistiques porteuses d'enjeux de développement et accompagne ainsi la filière de l'image sur son territoire, par différentes modalités d'intervention :

- le soutien à la diffusion, notamment à travers l'Institut Lumière et, plus particulièrement, le festival Lumière,
- la dynamique de réseau autour d'un pôle d'excellence dans le domaine de l'image et des industries créatives avec le Pôle Pixel à Villeurbanne,
- le soutien à la sensibilisation des publics et l'éducation à l'image, notamment des collégiens, dans le cadre du développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle (doublement des moyens alloués au dispositif Collèges au cinéma, mise en œuvre d'une classe culturelle numérique *via* l'espace numérique de travail la classe.com, soutien à des projets, etc.).

Dans cette perspective, la Métropole souhaite soutenir la présence sur son territoire d'un établissement d'enseignement supérieur artistique dans les domaines du cinéma et du multimédia, porteur d'un projet ambitieux permettant à une diversité de profils d'accéder aux métiers du cinéma.

III - Compte-rendu d'activités 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1896 du 21 novembre 2022, la Métropole a attribué :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de la CinéFabrique pour la mise en œuvre de sa classe d'orientation et de préparation (COP) et d'un projet d'éducation à l'image au sein de collèges de réseaux d'éducation prioritaire (REP) de la Métropole,

- une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € à la CinéFabrique pour l'acquisition de matériels dédiés à la mise en œuvre des projets d'action culturelle et d'éducation à l'image développés sur le territoire de la Métropole.

Le bilan de la mise en œuvre de ces actions fait état d'un fort impact culturel et social pour les habitants du territoire métropolitain ayant été concernés par ces actions ainsi que pour les étudiants de la CinéFabrique qui, dès leur formation, sont ainsi amenés à ancrer la pratique de leur art dans un environnement social et territorial. Dans le détail :

- 15 personnes ont intégré le parcours de la COP à Lyon en 2022-2023 et ont été accompagnées dans leur orientation artistique et dans la construction de leur projet professionnel,

- encadrés par des étudiants de la CinéFabrique, les élèves de 4 collèges issus de REP ont bénéficié d'ateliers de pratique cinématographique pendant 2 semaines durant l'année scolaire. Les collégiens expérimentent le pouvoir des images, du son, du montage, du point de vue et développent leur esprit critique. 13 courts métrages ont été réalisés avec les élèves des collèges Jules Michelet à Vénissieux (2 classes de 3^{ème}), Aimé Césaire à Vaulx-en Velin (une classe de 3^{ème} section d'enseignement général et professionnel adapté -SEGPA- et une classe unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants), Henri Barbusse à Vaulx-En-Velin (une classe de 3^{ème} SEGPA) et Alain à Saint-Fons (une classe d'unité localisée pour l'inclusion scolaire). Les films ont été présentés au Pathé à Vaise en présence des 110 élèves et de leurs professeurs. Par l'expérience de découverte des métiers du cinéma qu'il constitue, ce projet permet la validation du stage de 3^{ème} pour les 110 collégiens concernés, qui ont découvert une multitude de métiers qu'ils ont mis en pratique, notamment à l'aide des équipements acquis avec le soutien de la Métropole.

IV - Programme d'actions pour 2023 et plan de financement prévisionnel

Le soutien sollicité auprès de la Métropole portera sur 3 actions.

1° - La COP

La COP est une année d'initiation aux différentes pratiques liées à l'audiovisuel, au spectacle vivant et aux arts visuels en général, accessible sans diplôme et gratuite. Elle permet une découverte des métiers dans l'objectif de définir ou de confirmer un projet d'orientation vers des écoles supérieures d'art et de design, des prépas artistiques, des cursus menant au diplôme national des métiers d'art et du design, un brevet de technicien supérieur, l'Université ou la CinéFabrique.

L'ambition de la COP est d'ouvrir les esprits et redonner confiance en explorant différentes pratiques artistiques. Il ne s'agit pas de fabriquer des vocations mais de permettre à des personnes, qui ont une forte attirance pour le secteur artistique, de bénéficier d'une initiation de qualité aux différentes pratiques, avec des outils adaptés ainsi que d'une remise à niveau dans des matières plus générales.

2° - Projet d'éducation à l'image au sein de collèges de REP de la Métropole

La CinéFabrique met en œuvre, chaque année avec le soutien de la Métropole, du ministère de la Culture - direction des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, du ministère de l'Éducation nationale - Académie de Lyon, un dispositif d'éducation à l'image destiné à des collégiens des collèges classés REP et REP+.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la CinéFabrique souhaite poursuivre le projet initié en 2022-2023 auprès de 6 classes de 3^{ème}, qui seront divisées en groupes de 8 élèves pour un travail plus qualitatif et impliquant pour chaque élève.

L'objectif du projet est le tournage d'un film, sous une forme resserrée et autour d'une thématique à déterminer, avec une semaine d'écriture et de préparation du tournage, et une semaine de tournage en dehors de l'enceinte de l'établissement. Cette expérience se conjuguera d'une rencontre avec la diversité des métiers du cinéma, qui donnera la possibilité aux collégiens participant à ce projet de valider, avec la CinéFabrique, leur stage de 3^{ème} obligatoire.

3° - Programme d'échange international *Cine nomad school*

Le principe de la *Cine nomad school* est de permettre à des jeunes de différents pays, ayant déjà une expérience technique du cinéma, de réaliser des courts-métrages de fiction au sein d'une équipe de tournage multiculturelle dans un pays étranger.

Au-delà de la possibilité de réaliser un film de fiction, il s'agit surtout de partir à la découverte d'une autre culture, une autre manière de faire du cinéma mais aussi de vivre, faire la cuisine, penser, etc. L'objectif de réaliser ensemble un court-métrage de fiction est un moteur puissant à la collaboration artistique, humaine et technique.

En 2022-2023, 8 courts métrages ont été tournés dans 3 territoires différents : Tunisie, Palestine et Liban. Les films sont portés par des réalisateurs locaux et les étudiants de 2^{ème} année de la CinéFabrique sont techniciens dans des équipes de tournage. Ce projet va se poursuivre en 2023-2024.

4° - Budget prévisionnel 2023

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
pédagogie	2 042 520	subventions d'exploitation	2 781 100
<i>personnel permanent</i>	<i>548 181</i>	<i>Centre national du cinéma</i>	<i>900 000</i>
<i>intervenants et formateurs</i>	<i>732 200</i>	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>700 000</i>
<i>fournitures</i>	<i>181 500</i>	<i>France 2030 (nouvelles sections)</i>	<i>260 000</i>
<i>travaux d'élèves</i>	<i>223 600</i>	<i>Métropole</i>	<i>120 000</i>
<i>projets pédagogiques, découvertes et échanges pédagogiques</i>	<i>158 000</i>	<i>Ville de Lyon</i>	<i>100 000</i>
<i>examen d'entrée</i>	<i>85 000</i>	<i>plateformes</i>	<i>587 500</i>
<i>développement / prospective / e-learning</i>	<i>15 000</i>	<i>société des auteurs et compositeurs dramatiques - société civile des auteurs multimédia - société Procirep - SACEM</i>	<i>104 000</i>
<i>bourses d'élèves</i>	<i>99 039</i>	<i>Agence de services et de paiement (service civique et aide à l'embauche)</i>	<i>6 600</i>
		<i>autres</i>	<i>3 000</i>
administration	701 369	subventions projets	85 784
<i>personnel permanent</i>	<i>448 466</i>	<i>Métropole (quartiers d'été – politique de la ville)</i>	<i>10 000</i>
<i>prestataire extérieurs</i>	<i>92 500</i>	<i>autres communes</i>	<i>7 934</i>
<i>locations, abonnements</i>	<i>43 400</i>	<i>politique de la Ville</i>	<i>10 000</i>
<i>fournitures, frais divers</i>	<i>43 500</i>	<i>DRAC Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>52 500</i>
<i>assurance</i>	<i>24 514</i>	<i>délégation académique aux arts et à la culture</i>	<i>3 000</i>
<i>communication</i>	<i>48 989</i>	<i>autres</i>	<i>2 350</i>
locaux et technique	937 989		
<i>personnel permanent</i>	<i>184 953</i>	<i>financement alternance - assurance formation des activités du spectacle</i>	<i>820 000</i>
<i>locaux et technique</i>	<i>404 613</i>	<i>fondations</i>	<i>40 000</i>

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<i>logement intervenants</i>	31 000	recettes propres	429 889
<i>cantine collaborative</i>	291 923	<i>formations et prestations diverses</i>	173 618
<i>véhicules, transport de matériel, SAV</i>	25 500	<i>projets internationaux</i>	83 838
les projets	406 318	<i>transfert de charges</i>	16 700
<i>développement / prospective</i>	115 014	<i>cantine</i>	75 000
<i>autres formations</i>	117 509	<i>recettes - Examen d'entrée et scolarité</i>	68 733
<i>actions sur le territoire</i>	173 795	<i>recettes diverses</i>	12 000
dotation aux amortissements et dépréciation de prêt	322 223	quote-part subventions - amortissement	253 646
Total	4 410 419	Total	4 410 419

Compte tenu du développement de l'activité de l'école dans le contexte de l'appel à projets de France 2030 "La grande fabrique de l'image" (2 nouvelles sections, augmentation du nombre d'élèves accueillis), et du redémarrage du projet de *Cine nomad school*, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de la CinéFabrique dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2023.

V - Subvention d'équipement pour l'achat de matériels à vocation pédagogique

Dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, la Métropole soutient l'acquisition de matériels à vocation pédagogique des établissements d'enseignement artistique.

Pour soutenir l'acquisition de matériels dédiés à la mise en œuvre des projets d'action culturelle et d'éducation à l'image développés par la CinéFabrique sur le territoire de la Métropole, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de 20 000 €, correspondant à 50 % de la valeur d'achat de ces matériels ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de l'association la CinéFabrique, dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2023,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association la CinéFabrique, dans le cadre du soutien à l'acquisition de matériels à vocation pédagogique des établissements d'enseignement artistique,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association la CinéFabrique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 120 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

4° - La dépense d'investissement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur l'autorisation de programme globale n°0P33 Culture, individualisée par délibération du 29 janvier 2023 pour un montant de 250 000 € en dépense, sur l'opération n° 0P33O7840.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2024 - chapitre 204

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311663-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
